

Formulaire demande d'exonération des droits d'inscription

Année universitaire 2024-2025

 Exonération partielle

 Exonération totale

Tout.e étudiant.e en difficultés sociales et financières souhaitant s'inscrire en formation initiale à l'Université Paris Est-Créteil (UPEC) peut déposer, dans les délais fixés par le calendrier, **un unique dossier de demande d'exonération des droits d'inscription**.

Avant de déposer sa demande, l'étudiant.e **doit vérifier et procéder à sa pré-inscription administrative, sans payer ses droits d'inscription**. Le paiement de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) reste obligatoire.

Ensuite, l'étudiant.e peut remplir le formulaire, rassembler les pièces justificatives demandées et transmettre son dossier par mail à : exoneration@u-pec.fr

Les demandes complètes et déposées dans les délais fixés seront examinées de manière strictement anonyme lors des commissions d'exonération. L'avis de la Commission d'exonération prendra en compte les éléments pédagogiques et sociaux indiqués dans le dossier de demande. L'exonération accordée pourra être totale ou partielle.

Après avis de la commission, l'étudiant.e sera informé.e de la décision du président de l'université **dans les 15 jours suivants la date de la commission**.

Attention : Les dossiers incomplets et/ou déposés après les dates fixées par le calendrier ne seront pas traités.

N° INE : et n° d'étudiant.e :

Madame Monsieur

NOM de naissance : Prénom :

NOM d'usage :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Tél : Courriel :

➤ **Motif de la demande :**

.....
.....

➤ **Situation universitaire**

Diplôme et niveau préparé pour l'année universitaire – intitulé complet (ex : Master 1 LEA – LLSH) :

.....

Avez-vous fait une demande de bourse sur critères sociaux du Crous pour l'année universitaire 2024/2025 ?

Oui / Non

Si vous êtes doctorant :

Avez-vous un contrat doctoral ? Oui Non - Avez-vous des vacances d'enseignement à l'UPEC ? Oui Non

➤ **Parcours universitaire**

Années universitaires	Université, lycée ou école - Ville ou Pays Exemple : université de Rouen	Intitulé et niveau d'études Exemple : L1 Anglais	Résultats obtenus Mentions
...../.....			
...../.....			
...../.....			

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature de l'étudiant.e :

Votre demande d'exonération doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande d'exonération complété
- Un courrier motivant votre demande
- Une copie de la décision d'acceptation de votre candidature si votre inscription administrative n'est pas effectuée (**parcoursup, monmaster ou e-candidat**)
- Une copie de la facture de la CVEC
- Si vous avez fait une demande de bourse, merci de nous envoyer l'accusé de réception de votre demande de bourse signifiant le rejet de bourse
- Si vous êtes doctorant, merci de nous transmettre l'autorisation d'inscription du président de l'UPEC

➤ **Calendrier des commissions :**

MOIS	NIVEAUX	DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES	DATE DE LA COMMISSION
SEPTEMBRE 2024	LICENCE et MASTER 1	30 août 2024	06 septembre 2024 13H30 à 16H30
OCTOBRE 2024	MASTER 2	11 octobre 2024	18 octobre 2024 13H30 à 16H30
NOVEMBRE 2024	DOCTORAT	22 novembre 2024	29 novembre 2024 13H30 à 16H30

➤ **Etudiant.e.s non-éligibles à l'exonération partielle ou totale des frais d'inscription :**

- Les étudiants inscrits en formation en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou formation continue
- Les étudiants inscrits en diplôme universitaire (DU, CU ...)
- Les étudiants inscrits à l'IEJ (CRFPA)
- Les étudiants boursiers sur critères sociaux du Crous pour l'année en cours (y compris les étudiants éligibles en attente de notification de bourse).
- Les étudiants qui ne justifient pas de leurs difficultés financières et/ou sociales
- Les étudiants extra-communautaires primo-arrivants en université française s'inscrivant en Capacité de droit, en BUT, en DEUST, en Licence ou en Licence professionnelle (tous niveaux)
- Les étudiants extra-communautaires bénéficiant déjà d'une exonération partielle de l'établissement
- Les étudiants ayant déjà payés les droits d'inscription en partie (dont le paiement en trois fois) ou dans leur totalité

➤ **Liens utiles :**

[del-ca-approbation-revision-deliberation-exonerations-des-droits-d-inscription-a-partir-de-2023-2024_1674487762147-pdf \(u-pec.fr\) Information sur les droits d'inscription des étudiants hors Union européenne, Espace économique européen, Suisse et Québec \(u-pec.fr\)](#)